

une part de responsabilité à assumer à cet égard. A mon avis, l'une des questions les plus importantes que nous devons considérer, est celle des rajustements d'ordre constitutionnel qu'il faudra peut-être effectuer si nous voulons mettre en pratique un projet quelconque.

Ce soir, j'ai écouté l'honorable député de Rosetown-Biggan (M. Coldwell) parler en termes très flatteurs du régime d'instruction publique qui existe en Alberta; selon lui c'est le régime le plus parfait que nous ayons au Canada. Il a parlé de l'agrandissement de l'arrondissement scolaire, ce qui prouve, d'après lui, que nous devons priver les petites localités de leurs droits. Qu'il soit bien compris que tout en avouant que nous avons le meilleur régime d'instruction publique au Canada, les arrondissements scolaires ont été agrandis pour la simple raison qu'en vertu du système financier actuel, les petites localités n'étaient plus en mesure de se tirer d'affaire. Personne en cette enceinte, que je sache, n'est mieux au courant de la situation que je le suis, car j'ai acquis une vaste expérience en ce qui concerne nos écoles rurales. Nous nous sommes rendu compte que pour réduire les frais généraux et fournir l'instruction que réclament les enfants de cette province, il a fallu, à cause du système financier actuel, agrandir nos arrondissements scolaires et réduire les frais administratifs afin d'utiliser à d'autres fins l'argent ainsi économisé. Mais l'honorable député de Rosetown-Biggan a oublié d'indiquer les autres raisons de l'excellence de notre régime scolaire. L'une d'elles consiste en ce que nous avons opéré des changements draconiens dans les cours d'études et dans nos méthodes d'enseigner. Mais ce qui est peut-être le plus important, c'est le fait que nous possédons l'un des meilleurs ministères d'instruction publique et le ministre de l'instruction publique le plus compétent du Canada. Voilà toute la vérité touchant la question soulevée par l'honorable député de Rosetown-Biggan.

Quant à la question à l'étude, il nous faut déterminer si nous souffrons de conditions qui échappent à notre contrôle ou si ces conditions sont de notre propre création. Il est impossible, à mon sens, d'aborder le problème sans en déterminer d'abord la cause exacte. Si les alternances de prospérité et de dépression que nous avons connues dans le passé sont inévitables, je conçois le rôle de certains projets d'assurance et, le cas échéant, leur mise en œuvre est la première chose qui s'impose. Par contre, si nous sommes nous-mêmes à l'origine des difficultés du passé, il nous faut alors nous attaquer directement aux causes. Comme le disait le rédacteur d'un journal, ce comité peut être l'architecte d'une réforme durable et bienfaisante ou l'auteur d'une fail-

lite lamentable. J'ai cru que ces mots avaient une vaste signification lorsque je les ai lus, et je le crois encore. Espérons que des délibérations du comité sortiront des réformes permanentes et utiles, et rien de ce qui pourrait faire croire à un échec, sous quelque forme que ce soit.

M. JEAN-FRANÇOIS POULIOT (Témiscouata): Monsieur l'Orateur, nous discutons actuellement une inconnue, et il est assez difficile de dire de quoi sera fait l'après-guerre. A l'heure actuelle, l'administration du pays est aux mains de quelques individus, ou d'un grand nombre d'individus, qui ne détiennent pas un mandat direct du peuple, mais qui se sont vus confier certaines fonctions par un comité du Parlement que l'on appelle généralement le gouvernement du pays. Le Gouvernement a délégué certains pouvoirs à ces personnes, et, par suite d'une telle situation, le Parlement ne s'acquitte pas de ses fonctions. Ce qu'il nous reste à faire maintenant, c'est de trouver les moyens de remédier à la situation que je viens de décrire.

J'espère que je me suis exprimé assez clairement. Je me demande comment un député ou un groupe de députés peuvent choisir le remède aux maux que nous réserve la période d'après-guerre. D'abord, personne ne sait quand elle arrivera, ou ce qu'elle nous apportera. Le Canada fera-t-il encore partie de l'Empire britannique? C'est bien possible, mais personne ne le sait. Le Canada sera-t-il membre des Etats-Unis d'Amérique? C'est possible; personne ne le sait. Le Canada sera-t-il pays indépendant? Personne ne le sait. Et il me semble qu'avant d'émettre une opinion sur l'avenir, il faut être mieux renseigné sur la situation actuelle.

Un ami à moi me disait ce soir que les députés font office de conseil économique. Nous nous efforçons d'être l'antidote du poison que distille la bureaucratie que nous avons présentement à Ottawa. Nous serons cet antidote. Réussirons-nous? C'est difficile à dire. Le remède aux conditions sociales ne devrait pas être artificiel. Il arrive parfois que le meilleur remède aux maux dont souffre la société est aussi simple que certains remèdes aux maladies de l'homme. C'est parfois le remède le plus simple qui est le plus efficace.

On nous a parlé de santé, d'embauchage et de chômage, durant la période d'après-guerre. Le problème est très grave. Quel sort attend tous nos jeunes gens qui se sont enrôlés dans l'armée et qui font si bien? Nous en sommes tous fiers. Parfois j'ai à me plaindre des officiers de parade, mais personne n'est plus fier que moi de l'armée canadienne. Si les soldats ont besoin de notre appui maintenant, ils auront encore besoin de notre con-